

Article 1 - Organisation

Le Trophée Midi-Pyrénées des Cycloportives FFC par points portera sur 11 épreuves Cycloportives, inscrites au calendrier FFC 2013.

Pour être prise en compte, ces épreuves devront également répondre pleinement au cahier des charges d'organisation des Cycloportives.

Pour les hommes le parcours du **Trophée Midi-Pyrénées des Cycloportives FFC** sera toujours le **Grand Parcours de référence**, pour les femmes le **Parcours annexe de 90/100 kms** et le **Grand parcours** seront comptabilisés.

Article 2 - Conditions de Participations

Ce Trophée est ouvert à toutes et tous licenciés ou non licenciés à la FFC :

- Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence permettant la compétition délivrée par la FFC.
- Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence de non compétition délivrée par la FFC (**ne comportant pas l'indication certificat médical**), sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de 1 an.
- Aux majeurs non licencié(e)s à la FFC, sur **présentation obligatoire** d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de 1 an.
- Pour les personnes titulaires d'une licence de compétition d'une autre fédération, liée à la pratique du cyclisme, la présentation de la licence comportant la mention « Certificat Médical » sera suffisante.
- Les titulaires d'une licence FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) sont considérés comme des non licenciés.
- Aux licenciés majeurs des fédérations des pays étrangers sur **présentation obligatoire** d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de l'année en cours.
- Les moins de 18 ans ne sont pas pris en compte dans le Classement général du Trophée, ils peuvent néanmoins participer aux épreuves selon les mêmes exigences que les majeurs en termes de certificat médical et de licence, **sous réserve** de l'accord des organisateurs concernés et de la présentation d'une autorisation parentale :
 - pour les 17 ans (Juniors) sur les parcours de **120 kms maximum**.
 - pour les 15 -16ans (Cadets) sur les parcours de la distance de **80 kms maximum**.

- Les licenciés des catégories «**Elite Professionnel**», peuvent prendre part aux épreuves du Trophée Midi-Pyrénées des Cycloportives FFC, **mais ne seront pas pris en compte dans le classement du trophée**. Les organisateurs devront veiller à leur demander un comportement exemplaire privilégiant la promotion du Cycloport et la convivialité envers les autres participants.
- Les licences délivrées par la FFH (Fédération Française d'Handisport) ne sont pas acceptées seules au regard de la convention existant entre les deux fédérations. Les pratiquants présentant un handicap doivent posséder une licence délivrée par la FFC permettant la pratique du cyclisme de compétition, en conformité avec les critères médicaux réglementaires.

Article 3 - Classement

3.1 Catégories retenues: Elles seront au nombre de 11, réparties comme suit :

Dames		Hommes	
Cat	Age	Cat	Age
W1	18 à 39 ans	A	18 à 29 ans
W2	40 à 49 ans	B	30 à 39 ans
W3	50 ans et +	C	40 à 49 ans
		D	50 à 59 ans
		E	60 à 64 ans
		F	65 ans et +
		H	FFC avec Handicap
		Z	Amateurs 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie

L'âge de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance sauf les 18 ans dont l'âge doit être révolu.

Identification des catégories

Afin d'éviter des anomalies de reconnaissance par le système informatique de gestion du Trophée très sensible aux erreurs d'orthographe, il est recommandé aux concurrents de veiller à bien documenter leurs coordonnées (Nom, Prénom, date de naissance, etc...),

De même les catégories Z, (1^{ères} et 2^{ème} Catégories FFC), et H (FFC avec Handicap), seront identifiées avec l'indication 1 ou 2 ou H sur les fichiers à la place de l'année de naissance.

3.2 Attribution des points:

Les points, par catégorie, seront attribués de la manière suivante:

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	...	80 ^{ème}	81 ^{ème}	82 ^{ème} et suivant
100pts	99pts	98pts	...	21pts	20pts	20pts

Seuls les concurrents **terminant l'épreuve** se verront attribuer des points.

Le classement général final du **Trophée Midi-Pyrénées des Cyclosporives FFC** prendra en considération pour chaque catégorie, l'addition des 6 meilleurs résultats points acquis dans les épreuves retenues, cf. article 4 ci-après.

Seuls les participants ayant terminé au moins 3 épreuves, peuvent figurer sur un podium du classement général final.

Les ex-aequo seront départagés au bénéfice de l'âge, celui du plus âgé sera prépondérant.

3.3 Points Bonus :

Dans le but de valoriser la fidélité au **Trophée Midi-Pyrénées des Cyclosporives FFC**, les **points BONUS** suivants seront attribués à partir de la 2^{ème} épreuve disputée par chaque concurrent, selon le barème suivant :

- 2 épreuves: 20 points
- 3 épreuves: 45 points
- 4 épreuves: 70 points
- 5 épreuves: 95 points
- 6 épreuves: 120 points
- 7 épreuves: SUPER BONUS > 150 points

Article 4 – Liste des épreuves retenues

Date	Nom Epreuve	Club Organisateur
07/04/2013	L'Auscitaine	UV Auch GG
02/06/2013	L'Albigeoise	Albi Vélo Sport
29/06/2013	L'Ariégeoise	Ariégeoise CC
14/07/2013	La Pyrénéenne	AC.Bagnères de Bigorre
11/08/2013	La Barousse Balès	CC.Montréjeau
18/08/2013	La Jalabert	UV.Mazamet
25/08/2013	La Vélotoise	VC Figeac
07/09/2013	La Fabio Casartelli	Roue Libre
15/09/2013	La Georges Gay	G.Gay Aéroconstellation
16/06/2013	La Transfrontalière	Tour des Pyrénées Organisation
29/09/2013	La Tarbaise	Tarbes Cycliste Rando

Article 5 – Les Récompenses

Les 3 premiers de chaque catégorie au classement général final seront récompensés, dans le contexte où 3 résultats sont dument comptabilisés.

La proclamation officielle des résultats aura lieu après la dernière épreuve du Trophée comptant pour le classement.

Les récompenses seront remises aux lauréats ou à leurs représentants lors de la réception organisée en fin de saison pour la remise des Trophées.

Article 6 – Gestion du Trophée

La gestion du Trophée sera assurée par le Comité Régional FFC avec notamment l'élaboration du calendrier, le suivi du classement général provisoire et final du Trophée et la coordination des différents efforts de promotion.

Le classement provisoire ainsi que celui de chaque épreuve seront affichés sur le site : <http://www.mpy-ffc.com>

Toute réclamation concernant les classements devra intervenir avant le 08 Octobre 2013.

Article 7 – Promotion

Ces épreuves profiteront de la promotion qui sera faite pour ce Trophée, leurs organisateurs seront les seuls à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention « **Trophée Midi-Pyrénées des Cyclosporives FFC** ».

Article 8 – Critères Qualificatifs des Epreuves du Trophée

Toutes les épreuves organisées en Midi-Pyrénées peuvent participer à ce Trophée.

Les épreuves géographiquement voisines qui en feraient la demande (assortie d'un accord de leur Comité Régional) pourront être inscrites au titre **d'épreuve invitées au Trophée**.

Toute nouvelle épreuve devra être inscrite depuis 1 an au calendrier Fédéral, le dépôt de candidature devra être fait suffisamment à temps pour permettre son inscription au calendrier.

Pour être prise en compte, toutes les épreuves devront également répondre pleinement au cahier des charges d'organisation des Cyclosporives et **avoir acquitté au Comité Régional Midi-Pyrénées organisateur du Trophée les droits d'inscription à ce Trophée** soit :

- 100€ pour les épreuves ayant moins de 600 participants
- 120€ pour les épreuves ayant entre 600 et 1000 participants
- 150€ pour les épreuves ayant plus de 1000 participants